



# LE PROJET D'EVALUATION EN LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Webinaire à destination des professeurs de SVT

**Mercredi 12 novembre 2025**

# Les baccalauréats général et technologiques à la rentrée 2025

« Points jury »

Qualité  
rédactionnelle

## LA RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE AU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Importance du  
projet  
d'évaluation

Contrôle  
continu  
**40 %**  
de la  
note  
finale

Ajout d'une  
épreuve EAM

HGGSP  
NSI  
STI2D



Baisse du  
coefficient

\* En voie générale  
\*\* En voie technologique  
\*\*\* 2 si suivi uniquement  
une année, 4 si suivi  
en 1<sup>re</sup> et terminale



MENESR - Septembre 2025

26 AOÛT 2025

## Décret « points jury » (à paraître)

- Nouvelles conditions d'attribution des points jury
  - Le nombre maximum de « points jury » est fixé à 50 points pour l'obtention du baccalauréat.
  - L'ajout de « points jury » n'est pas autorisé pour les candidats n'ayant pas atteint la moyenne de 8/20 au premier groupe.

## NDS Corrections

- Déroulement des corrections aux examens du second degré à compter de la session 2026 :
  - Prise en compte de la qualité rédactionnelle des candidats
  - Toute copie dont la lecture serait jugée incompréhensible doit se voir attribuer une note inférieure à la moyenne

# Le projet d'évaluation :

Chaque lycée doit :

- élaborer** un projet d'évaluation,
- le réviser chaque année** avant les vacances de Toussaint.

Temporalité : il est

- Travaillé en conseils d'enseignement,**
- Validé en conseil pédagogique,**
- Présenté au conseil d'administration,**
- Communiqué aux élèves et familles**

- **Le professeur principal** présente le projet à ses élèves en début d'année
- **Le chef d'établissement** le diffuse sur l'ENT et l'explique aux familles.
- **Chaque nouvel enseignant doit en recevoir une copie**

# Les incontournables du projet d'évaluation

## 1. Il présente le cadre général de prise en compte des résultats des élèves dans chaque discipline avec une **visée certificative** et une **visée informative** (l'accès à l'enseignement supérieur - Parcoursup)

**Pour lequel sont pris en compte :**

- Les résultats des épreuves anticipées de français (pour les voies générale et technologique).
- Les moyennes de première et de terminale, arrondies au dixième supérieur, issues du contrôle continu (*seules les moyennes périodiques et annuelles ont valeur certificative*).
- Les appréciations des professeurs portant sur l'implication, l'assiduité et les progrès des élèves.
- La fiche Avenir
- La certification nationale des compétences numériques PIX

## 2. Il répond aux questions suivantes :

- Que veut-on évaluer, comment et quand ? (**formes, objectifs et fréquence**)
- Quelle valeur donner à chaque évaluation ? (**coefficients**)
- Comment prendre en compte les **situations d'élèves particulières** ?
- Comment gérer **les cas particuliers** : absences, fraude, non « représentativité » de la moyenne
- Comment **informer** élèves et familles (ENT, bulletins, relevés de notes livret scolaire)

# Enjeux du projet d'évaluation



## Quadruple enjeu du projet d'évaluation:

**Pédagogique**

Aider l'élève à mieux apprendre, à comprendre ses erreurs et à progresser.

**De communication/ Informatif**

Rendre lisibles les critères d'évaluation pour les élèves et les familles./ **Clarifier le cadre général de prise en compte des résultats des élèves pour l'accès à l'enseignement supérieur**

**De pilotage**

Harmoniser les pratiques d'évaluation, éviter les écarts entre professeurs, classes, établissements...

**D'équité**

Garantir que chaque élève est évalué sur les mêmes critères.

# Le contrôle continu

**Objectif** : valoriser le travail, l'assiduité et les progrès des élèves tout au long du cycle terminal.

## Composition

- Concerne les **enseignements non évalués par épreuve terminale** (HG, LVA, LVB, enseignement scientifique, mathématiques, EPS, EDS suivie uniquement en classe de 1ère et en enseignements optionnels)
- Représente **40 % de la note globale** du baccalauréat.
- S'appuie sur les **moyennes annuelles arrondies au dixième supérieur**, validées en conseil de classe et transférées dans **Cyclades** via le **livret scolaire numérique (LSL)**.

# Objectif certificatif du contrôle continu

Le **contrôle continu (CC)** repose sur

- une **évaluation régulière, diversifiée et harmonisée**,
- conduite dans le **cadre commun défini par le projet d'évaluation** de chaque établissement.

Les **moyennes périodiques** de première et de terminale, inscrites dans le bulletin scolaire, servent à établir la **moyenne annuelle**.

# Evaluation – recommandations CNESCO

## Définition

- Du point de vue étymologique, évaluer consiste à « **estimer la valeur de...** ».
- L'évaluation est un acte à la fois de **mesure** et de **jugement** ( **appréciation**).
- L'évaluation consiste à **recueillir des informations pertinentes** sur un objet donné en fonction de critères puis à émettre un jugement ou à interpréter ces informations pour prendre une décision : cette décision peut être mise au service de la **certification** ou de **l'orientation** des élèves, mais aussi **de leur apprentissage**.

*L'évaluation en classe au service de l'apprentissage des élèves.  
Recommandations du jury. Cnesco-Cnam. <https://www.cnesco.fr/evaluation-en-classe/>*



# Evaluation – recommandations CNESCO

## Définition

- L'évaluation en classe, renvoie à **toute situation** au cours de laquelle un enseignant et/ou un élève **prélève des informations** à propos de **l'apprentissage** en cours, les **interprète**, en fonction de différents **critères**, et les **utilise** pour **prendre des décisions et ajuster son action future**.

*L'évaluation en classe au service de  
l'apprentissage des élèves.  
Recommendations du jury. Cnesco-  
Cnam. [https://www.cnesco.fr/evaluation-  
en-classe/](https://www.cnesco.fr/evaluation-en-classe/)*



# Evaluation – recommandations CNESCO

## L'évaluation appartient à un système complexe : enseigner-apprendre-évaluer

Un processus de régulation indispensable :

- pour l'enseignant qui l'utilise comme un moyen **d'évaluer l'efficacité de son enseignement** et d'opérer les **ajustements nécessaires**
- pour l'élève qui devient alors un véritable **acteur de ses apprentissages** en **s'emparant de ses résultats et des feedbacks** qui lui sont fournis pour atteindre les objectifs fixés.

## L'évaluation appartient à un système complexe enseigner-apprendre-évaluer

**L'évaluation, en tant que prise d'informations pertinentes, est pleinement intégrée au processus d'enseignement.**

**Une évaluation, même sommative, critériée et accompagnée de feedbacks précis et adaptés à l'élève participe aux apprentissages**

Pour chaque séquence, l'enseignant élabore des situations d'apprentissage en fonction d'objectifs d'apprentissage et du niveau de ses élèves.

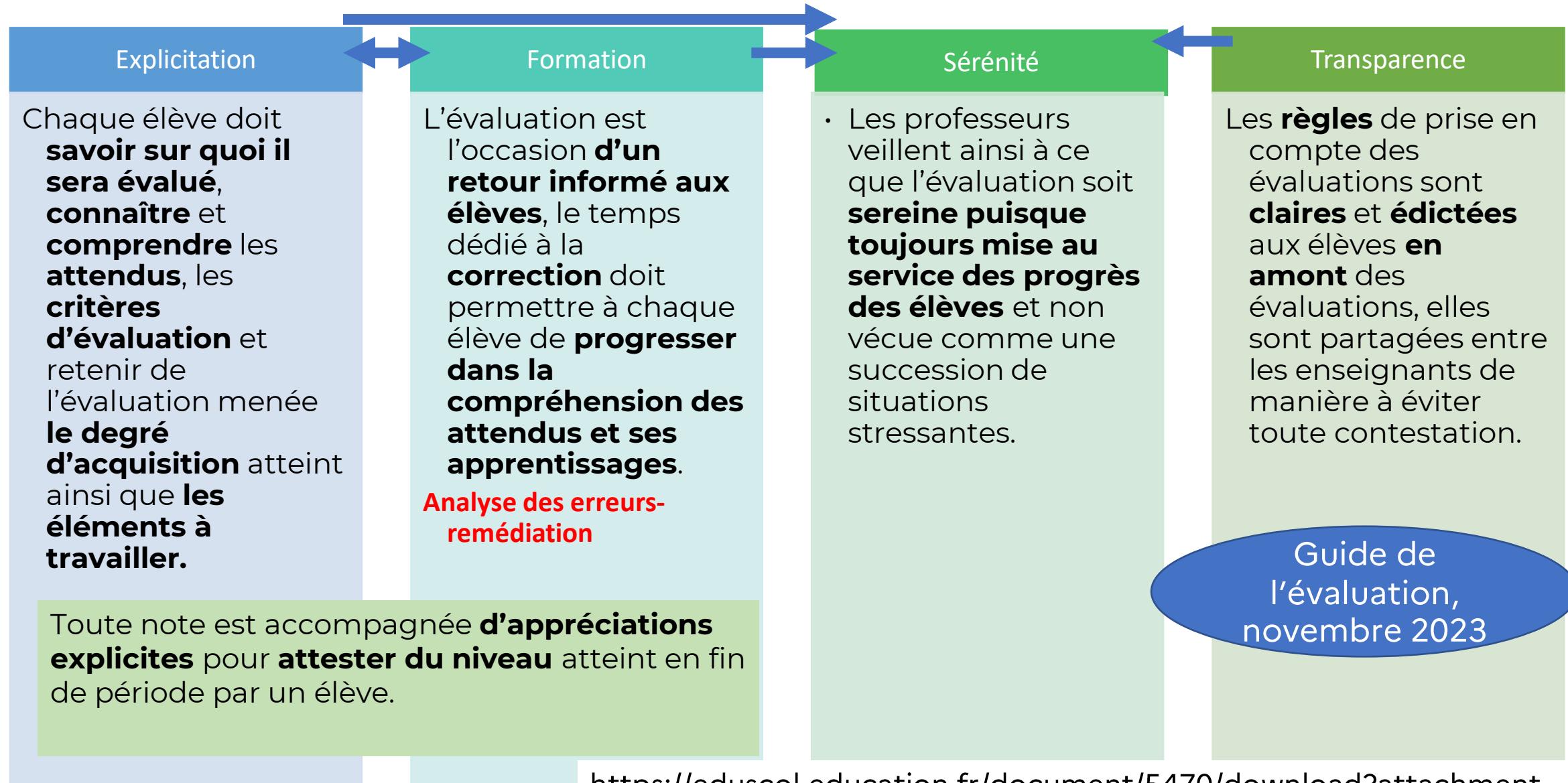


Les productions orales ou écrites des élèves en cours d'apprentissage, durant des situations d'évaluation formelles ou informelles, vont l'amener à revoir, ajuster, adapter la programmation de son enseignement, les tâches d'apprentissage prévues initialement.



Observation et compréhension fine des réponses, des erreurs et des difficultés de chaque élève.

# Quatre principes communs à toutes les disciplines



En somme, évaluer c'est ? : **mesurer + apprécier** pour faire progresser.

**L'évaluation est un levier de progrès de l'élève et de motivation, pas une sanction !**  
Une bonne évaluation donne envie de s'améliorer.

## LES BONNES PRATIQUES D'ÉVALUATION :

- Donner des **critères explicites et communs** dans chaque discipline.
- Expliquer la note (**feedback** écrit ou oral).
- **Diversifier les supports** : écrit, oral, activité pratique, projet, travail de groupe.
- Encourager **l'autoévaluation et la réflexion** sur les progrès.
- **Eviter** la surcharge d'évaluations

## Objectif certificatif :

Le projet d'évaluation précise les **modalités de prise en compte**, les **critères**, les **compétences visées**, ainsi que la **fréquence et le calendrier** des évaluations par discipline, afin d'aider les élèves à **anticiper leur travail**.

### Des types d'évaluations complémentaires

#### 1. Évaluation diagnostique

- Réalisée en début d'année ou de séquence.
- Sert à repérer les compétences initiales des élèves et à différencier les parcours d'apprentissage.

#### 2. Évaluation formative

- Intégrée tout au long des apprentissages.
- Permet à l'élève de se situer par rapport aux attendus, de mesurer ses progrès et de s'améliorer grâce à des retours explicites et constructifs.

#### 3. Évaluation certificative

- Réalisée en fin de période (trimestre, semestre, séquence...).
- Vise à attester les acquis et à valider les apprentissages.
- Peut prendre la forme d'évaluations communes : devoirs communs, « bacs blancs », oraux, etc.

# Le projet d'évaluation précise la pondération (coefficients) des différents types d'éval réalisées *dans/hors la classe*

## ◊ 1. Coefficient zéro

- Évaluations diagnostiques ou formatives : Zéro non pris en compte dans la moyenne
- Travaux hors classe. Visée formative : repérage des besoins et suivi des progrès.

## ◊ 2. Coefficient intermédiaire

- Évaluations formatives ou sommatives correspondant à des paliers d'acquisition.
- Peuvent inclure des travaux hors classe.
- Leur poids ne doit pas dépasser celui des évaluations sommatives.

## ◊ 3. Fort coefficient

- Évaluations sommatives/certificatives périodiques (fin de trimestre ou semestre).
- Servent à établir une moyenne représentative.
- leur nombre et leurs coefficients sont fixés selon les préconisations de l'inspection (**au minimum 3 préconisées**)



| Type                           | Objectif                     | Coefficient        |
|--------------------------------|------------------------------|--------------------|
| <b>Diagnostique</b>            | Repérer les acquis de départ | 0                  |
| <b>Formative</b>               | Aider à progresser           | 0 ou intermédiaire |
| <b>Sommative/certificative</b> | Attester un niveau           | fort coefficient   |

# **Cas de non « représentativité » de la moyenne d'absences, de fraude,**

# Evaluation de rattrapage

Quand ?

- ☞ **Moyenne périodique** jugée non représentative :
- absences justifiées à certaines évaluations
  - nombre insuffisant de notes
  - accident de parcours ponctuel

Qui décide ?

- ➡ L'enseignant concerné, en accord avec le projet d'évaluation de l'établissement

Comment ?

- Évaluation spécifique organisée pour compléter la période concernée
- Porte sur les compétences et savoirs évalués **durant la période**
- Notée normalement et intégrée à la moyenne périodique

But :

- ☞ Permettre à l'élève d'avoir une **moyenne juste et équitable**, reflétant son réel niveau d'acquisition

# Evaluation de remplacement

Quand ?

☞ Lorsqu'une **moyenne annuelle** ne peut pas être calculée de manière représentative, malgré les rattrapages proposés.

**Cas possibles :** • Absences répétées (même justifiées)• Impossibilité **d'établir** une moyenne fiable• Situations exceptionnelles (hospitalisation, etc.)

Qui décide ?

➡ Le conseil de classe constate la non-représentativité, ➡ Le chef d'établissement organise l'évaluation de remplacement.

Comment ?

- L'évaluation est construite sur le programme de l'année,
- Elle peut s'inspirer du modèle d'épreuve ponctuelle (comme pour les candidats individuels),
- Les enseignants peuvent utiliser les sujets de la Banque nationale de sujets (BNS),
- La note obtenue remplace la moyenne annuelle dans Cyclades,
- Le livret scolaire mentionne « EA » (évaluation annuelle) pour signaler au jury qu'il s'agit d'une note de remplacement.

But :

☞ Garantir qu'aucun élève **ne soit pénalisé par des circonstances exceptionnelles**, tout en assurant la fiabilité de la note transmise pour le bac.

Cas particulier de l'absence à une évaluation de remplacement

- Si absence justifiée → une nouvelle convocation est organisée (dans la limite du calendrier académique).
- Si absence non justifiée → attribution de la note zéro, qui n'est pas éliminatoire, mais est prise en compte pour le calcul de la moyenne du baccalauréat.

# Note 0 dans le cadre du contrôle continu

« L'évaluation sert à mesurer et à valoriser la progression de l'acquisition des compétences et des connaissances de chaque élève »

- La note 0 ne peut pas être utilisée pour sanctionner l'absence non justifiée à une évaluation
- Seule l'absence non justifiée à une évaluation de remplacement permet l'attribution de la note 0 conformément à la réglementation du baccalauréat au titre de la moyenne annuelle

**En cas de fraude avérée,**

- Il appartient au chef d'établissement, en accord avec l'enseignant, de prévoir les suites disciplinaires éventuelles à donner.
- La note 0 peut être justifiée non pas au titre d'une sanction mais si l'enseignant juge qu'elle reflète une absence de travail de l'élève pour l'évaluation concernée.

# Le vadémecum : cas d'attribution du 0

## Cas d'attribution du 0 dans le cadre du contrôle continu

| OUI   | NON  |
|---|--|
| Devoir non remis sans justification   | Sanction d'un comportement perturbateur  |
| Copie blanche rendue  | Absence injustifiée à une évaluation/une évaluation de rattrapage                        |
| Évaluation dont le contenu ne mérite aucun point  | Sanction d'une fraude uniquement à titre disciplinaire sans évaluation du travail fourni |
| Évaluation entachée d'une fraude avérée révélant une absence de travail de l'élève  |  |
| Absence injustifiée à l'évaluation de remplacement  |  |
| Absence répétée justifiée ou non aux évaluations de remplacement, empêchant l'attribution d'une note avant la fin de l'année scolaire |  |

# La prise en compte des situations particulières

**Le projet d'évaluation mentionne**, dans les conditions prévues par la réglementation, **les adaptations et aménagements pour les élèves** bénéficiant de :

- plans d'accompagnement personnalisés (PAP),
- projets d'accueil individualisé (PAI),
- projets personnalisés de scolarisation (PPS).

Il est rappelé que **l'accord préalable de l'autorité académique demandé dans le cadre de la procédure d'adaptations et d'aménagements des épreuves d'examen est nécessaire** pour bénéficier :

- d'une dispense totale d'évaluation de LVB,
- ou partielle d'évaluation de LVA/LVB,
- d'un étalement de session,
- ou d'aménagements aux épreuves terminales.

# Usage de l'IA

**L'utilisation de l'IA sans l'accord explicite de l'enseignant constitue une fraude.**

Il est conseillé :

- de porter une **vigilance particulière aux conditions de passation** des évaluations en classe ;
- de repenser le format et l'objectif **des devoirs à la maison** et d'encadrer le recours à l'IA en l'autorisant comme outil lorsque cela semble pertinent ;
- de **ne pas noter les devoirs à la maison** pour lesquels l'usage de l'IA est difficilement contrôlable ;
- **d'autoriser le recours à l'IA comme un levier d'apprentissage**, en explicitant les conditions de son utilisation, permettant notamment de **développer l'esprit critique des élèves**.

# Textes et ressources



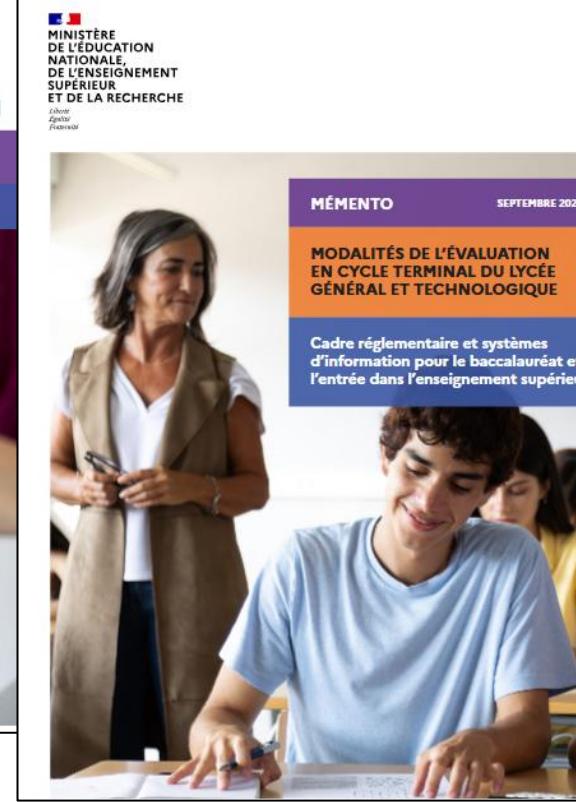
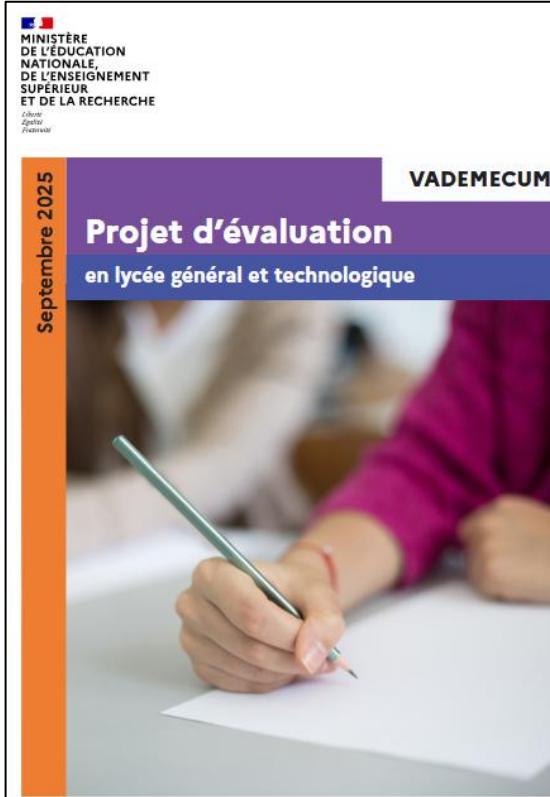
# Contexte national



Webinaire du 25 septembre 2024

**COMPARAISON  
DES NOTES OBTENUES AUX EPREUVES  
TERMINALES DU BACCALAURÉAT  
ET  
DES MOYENNES ANNUELLES DANS LES  
ENSEIGNEMENTS CONCERNÉS**

*INCIDENCES SUR LE PROJET D'ÉVALUATION*



## LE PROJET D'ÉVALUATION AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

NOR : MENE2523744N

Note de service du 25-8-2025

MENESR – DGESCO A2-1